



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCE**  
**COMITÉ DE BONAVENTURE**  
**10 AOÛT 2020**

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance extraordinaire en vidéo conférence zoom à 18h30 ce 10<sup>e</sup> jour d'août 2020, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier	Jacques-André Brunet
Élise Lacas Kelly	Jean-Paul Landry
Lucille Raymond	Simon Deschênes-Jones

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Johannine Tremblay

Le président de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Soumission nouvelle ordonnateur
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

**109-2020**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Élise Lacas-Kelly, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.

**110-2020**

**SOUSSION NOUVELLE ORDONNATEUR**

Sur proposition de Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:


QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche accepte la soumission 7151 de Référence Système pour le nouvel ordonnateur et rajoute une barre de surtension supplémentaire pour le téléphone au cout de 34.12\$ plus taxes.

**111-2020**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.

La levée de l'assemblée est proposée par Lucille Raymond à 18h45.

	
Maire	Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

  
Doris Deschênes, maire